

Rapport annuel
Au 31 décembre 2025

CIMAROSA LATITUDE

Fonds commun de placement de droit français
Exercice du 1^{er} au 31 décembre 2025

CIMAROSA

FR001400IQ48

Rapport annuel de gestion au 31 décembre 2025

Classification AMF : Diversifié

Forme juridique : FCP

Indice de référence :

Compte tenu de l'objectif de gestion et de la gestion discrétionnaire mise en place, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois, à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant : 20% DJ Euro Stoxx 50 Net Return + 15% FCI World Developed 800 Net Total Return EUR + 40% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 25% Ester capitalisé.

Les différentes composantes de cet indice composite s'entendent dividendes et coupons réinvestis.

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de gestion, sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum, d'optimiser la performance à travers une gestion discrétionnaire et flexible de l'exposition aux différents marchés internationaux d'actions, de taux, de crédit et de devises, après prise en compte des frais.

Indicateur de référence

Compte tenu de l'objectif de gestion et de la gestion discrétionnaire mise en place, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois, à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant : 20% DJ Euro Stoxx 50 Net Return + 15% FCI World Developed 800 Net Total Return EUR + 40% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 25% Ester capitalisé.

Les différentes composantes de cet indice composite s'entendent dividendes et coupons réinvestis.

Constituants de l'indice composite applicable pour mesurer la performance du fonds :

. **Indice FCI World Developed 800 Net Total Return EUR** - Ticker Bloomberg : FCIWD8EN Index

Il s'agit d'un indice qui vise à fournir une représentation complète et impartiale de l'indice Marché mondial des grandes et moyennes capitalisations développées avec un fort accent sur la liquidité, la capacité d'investissement, la neutralité du style et la transparence de l'indice. Cet indice est exprimé en euros et sa performance inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. Il est calculé et diffusé par la société FCI (Fair Cost Index). Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site : www.faircostindex.fr. L'administrateur FCI de l'indice FCI World Developed 800 Net Total Return EUR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

. **Indice EURO STOXX 50 (EUR - Net Return)** - Ticker Bloomberg : SX5T Index

Il s'agit d'un indice boursier lancé en 1998 et comprenant 50 des plus grandes valeurs de la zone euro en fonction de leur capitalisation, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. Cet indice est publié par Stoxx et disponible sur www.stoxx.com. La performance de l'indice EURO STOXX 50 (EUR - Net Return) inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indice. L'administrateur de cet indice, STOXX Limited, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles via le site Internet de l'administrateur : <https://www.stoxx.com>.

. **Indice Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR** - Ticker Bloomberg : LEGATREH Index

Il s'agit d'un indice représentatif du marché obligataire mondial. Cet indice inclut notamment des emprunts d'Etats, obligations du secteur public ou obligations du secteur privé à taux fixes des marchés développés ou émergents. La valeur de l'indice est indiquée coupons réinvestis. L'indice est couvert en devises et sa valeur est exprimée en Euro. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice, BISL, n'était plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des

informations complémentaires sur cet indice sont accessibles via le site Internet de l'administrateur : www.bloomberg.com.

. **Indice €STER** – Ticker Bloomberg : OISESTR

L'indice €STER (euro short term rate) est un taux qui reflète le coût des emprunts en blanc au jour le jour des banques de la zone euro sur les marchés institutionnels. L'indice est libellé en EUR et est capitalisé. Il est administré par la Banque Centrale Européenne, laquelle n'est pas inscrite au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.ecb.europa.eu.

Le FCP n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice composite, compte tenu de la gestion d'allocation discrétionnaire et flexible mise en œuvre. Cet OPC n'est donc ni un OPC indiciel, ni un OPC benchmarké. L'actif du fonds étant exposé à des actifs risqués, dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indice composite.

1. Stratégie d'investissement

Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus d'allocation et de sélection rigoureux effectué de manière discrétionnaire par la société de gestion, en parts et/ou actions d'OPC (dont des Exchange Traded Funds) d'actions, de produits de taux ou convertibles, et/ou de produits à performance absolue, et/ou d'OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé indirectement aux actions, produits de taux et devises.

Le FCP peut aussi intervenir sur des titres en directs, qu'ils soient actions ou obligataires, uniquement sur des émetteurs de pays de l'OCDE, et dans la limite de 10% des actifs du fonds.

L'exposition du portefeuille au marché actions, sera comprise entre 0% et 75% de l'actif net, et l'exposition à un risque de change jusqu'à 50% de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra être exposé de façon indirecte aux pays émergents jusqu'à 40% de son actif net.

De même il pourra être exposé de façon indirecte aux risques liés aux petites capitalisations, dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 Mds€, jusqu'à 25% de l'actif net. Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion investit le FCP en 3 étapes :

- Allocation stratégique : le FCP pourra être investi sur toutes classes d'actifs dans les limites d'investissement suivantes :

✓ Entre 25% et 100% de l'actif net en OPC de produits de taux (y compris monétaires) et/ou OPC diversifiés ou de performance absolue, dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux, émis par des Etats et/ou des émetteurs privés, de toute qualité de signature, étant précisé que l'investissement en OPC exposés aux titres spéculatifs dits « high yield » ne pourra excéder 25% de l'actif net.

✓ Entre 0% et 75% de l'actif net en OPC de produits d'actions de tous secteurs de toutes tailles de capitalisations (jusqu'à 25 % de l'actif net en petites capitalisations) et de toutes zones géographiques.

✓ En liquidités à titre accessoire.

- Allocation tactique : en vue de réaliser l'objectif de gestion, les expositions aux actifs risqués sont ajustées au sein du FCP en fonction des analyses des gérants du fonds concernant l'environnement économique et monétaire, les marchés (niveaux de valorisation, indicateurs de sentiments, indicateurs micro-économiques etc.), les thématiques de croissance long terme identifiées, les opportunités d'investissement tactiques...

L'allocation entre les classes d'actif se fera de façon discrétionnaire tout en s'efforçant de ne pas dépasser une volatilité annuelle moyenne de 12% pour le FCP.

- Sélection des sous-jacents : le FCP est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits.

La sélection des OPC est réalisée sur la base d'une analyse quantitative et qualitative des OPC de l'univers d'investissement :

▪ La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours, déviation de styles...) mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances de OPC dans leur catégorie respective.

▪ Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Cette phase d'analyse qualitative inclut l'analyse de la politique d'investissement durable (intégration de critères extra-financiers) mises en oeuvre par les gérants et société de gestion des OPC. Cette analyse ESG s'effectue à deux niveaux, sans que les critères retenus soient contraignants pour la gestion :

Au niveau du fonds analysé : Politique et approche de l'intégration ESG au sein du fonds, méthodologie déployée (best-in class, best-in-univers, best-in-effort, réduction de l'univers d'investissement...), moyens mis en oeuvre pour assurer l'analyse extra-financière, suivi des controverses, transparence et reporting de l'OPC...

Au niveau de la société de gestion de l'OPC : Engagement sur l'investissement durable, politique d'exclusion, politique d'engagement et de droit de vote, moyens d'analyse déployés au sein de la société, historique....

Outre les gestions directionnelles, dites traditionnelles, la gestion à performance absolue est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion à performance absolue ont un objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.

Dans la limite de 40% des actifs du fonds, le FCP pourra être investi dans des OPC ayant recours aux stratégies à performance absolue suivantes :

- Les stratégies « long/short » (« acheteur/vendeur »), ont pour caractéristique principale de gérer simultanément des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et, des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.
- Les stratégies « arbitrage/relative value », ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, autres instruments de taux, etc.)
- Les stratégies « Global Macro », partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants « Global Macro » investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.
- Les stratégies « Systématiques », s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité, retour à la moyenne etc.). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations, change et matières premières.
- Les stratégies « Situations Spéciales », consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie.

Concernant les titres en directs, qu'ils soient de type actions ou obligataires, leur sélection est réalisée à la suite d'une analyse fondamentale du titre et de l'entreprise, intégrant notamment des données financières et extra-financières (les pratiques concernant les 3 piliers ESG, à savoir les aspects environnementaux / sociaux et sociétaux / de gouvernance, l'engagement de l'entreprises et les objectifs d'améliorations, l'analyse des éventuelles controverses, etc.).

2. Commentaire de gestion :

A - Contexte économique et financier :

L'année 2025 s'est achevée dans un environnement international particulièrement complexe, marqué par une situation géopolitique toujours très tendue, des échanges commerciaux perturbés par la hausse des droits de douane et une intensification de la compétition technologique, notamment dans le domaine de l'Intelligence Artificielle où les Etats-Unis et la Chine sont engagés dans une lutte effrénée au leadership mondial.

Dans cet environnement incertain, les marchés actions ont paradoxalement bien résisté au dernier trimestre (+2,5% pour le Stoxx 600 Europe) en prolongeant la tendance haussière amorcée début août. Les principaux indices affichent au 31 décembre des performances (en euros) globalement satisfaisantes (MSCI World Eur +6,77% - S&P 500 +3,95% - Euro Stoxx 50 +18,3% - Dax 40 +23% - FTSE 100 +21,5%), même si le CAC 40, par rapport à ses pairs européens, enregistre un certain retard (+10,4%) imputable au poids du Luxe dans l'indice, toujours pénalisé par le ralentissement de la croissance en Chine, et à la situation budgétaire française.

Une fois n'est pas coutume, les actions européennes, portées par l'avancée des pourparlers de paix en Ukraine, des politiques budgétaires volontaristes (notamment dans le secteur de l'armement) et une politique monétaire accommodante, ont légèrement surperformé les actions américaines, ces dernières restant quelque peu « groggy » après le regain de volatilité du mois de novembre dû aux craintes sur les valorisations du secteur technologique. Une évolution encourageante qui peut également s'expliquer par les valorisations raisonnables des actions européennes, nettement plus attractives que celles des actions américaines (14,2x les bénéfices 2026 estimés sur l'Euro Stoxx 50 contre 22x les bénéfices estimés sur le S&P 500).

Les actions américaines ont-elles pour autant épuisé leur potentiel de hausse ? Probablement pas car la bonne tenue des marchés actions en 2025 a été en grande partie alimentée par la vigueur de la croissance américaine. Ressortie au 3ème trimestre à +4,3% en rythme annualisé, celle-ci devrait être en mesure de se prolonger au 4ème trimestre, comme en témoignent les chiffres publiés durant les fêtes de fin d'année, ainsi que les investissements des entreprises maintenus à des niveaux très élevés, notamment dans le domaine de l'Intelligence Artificielle.

Concernant le segment obligataire, les dernières déclarations de Jérôme Powell ont calmé les ardeurs des investisseurs en matière de baisse des taux. Après avoir annoncé début décembre une baisse de 0,25% de son taux directeur, le Président de la Fed s'est volontairement montré très prudent quant à de possibles futures baisses des taux, considérant que le niveau actuel des taux directeurs (situés aujourd'hui entre 3,5% et 3,75%) était suffisamment restrictif pour lutter contre les pressions inflationnistes qui restent à ce stade maîtrisé. Une position qui, si la croissance américaine devait s'avérer cette année aussi vigoureuse que l'an dernier (scénario probable compte tenu des baisses d'impôts à venir et de l'importance des investissements projetés dans le secteur technologique), pourrait amener la Fed à clôturer son cycle d'assouplissement monétaire.

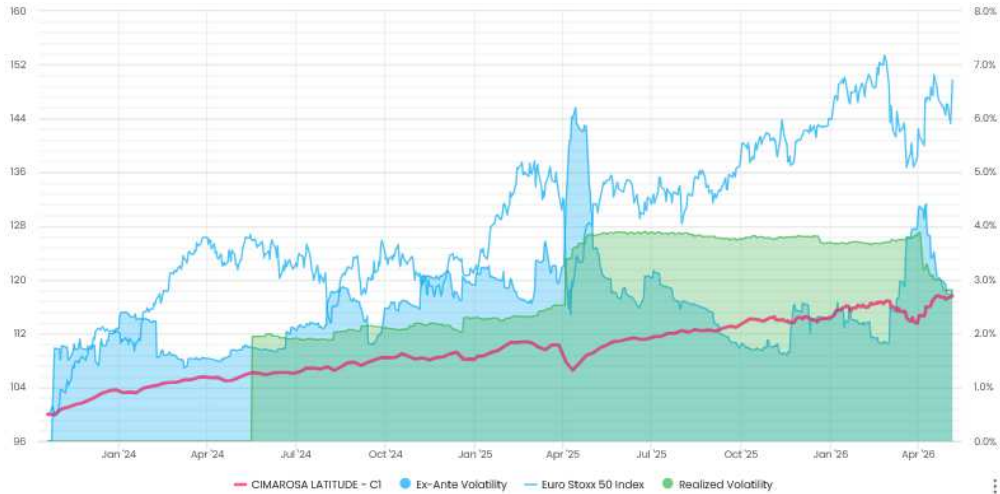
Last but not least, l'envolée de l'or – mais aussi d'autres métaux précieux - mérite d'être soulignée. Avec une hausse du prix de l'once de +64% en dollars l'an dernier, soit une hausse de +91% en deux ans, l'or a plus que jamais retrouvé son statut d'actif refuge face au risque géopolitique, à l'affaiblissement du dollar et des politiques budgétaires expansionnistes génératrices d'inflation. Une combinaison de facteurs favorables qui devrait probablement perdurer en 2026 et amener l'or à franchir de nouveaux records.

B - Investissements et Arbitrages :

Sur l'exercice, à savoir du 31/12/2024 au 31/12/2025, le FCP Cimarosa Latitude a enregistré une performance nette de +5.84%.

Ce fonds n'a pas d'indicateur de performance pertinent. Néanmoins, à titre de comparaison, le fonds peut-être comparé à la performance de +6.82% de l'indice composite 20% DJ Euro Stoxx 50 Net Return + 15% FCI World Developed 800 Net Total Return Euro + 40% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 25% Ester capitalisé, permettant notamment le déclenchement ou non de frais liés à la performance.

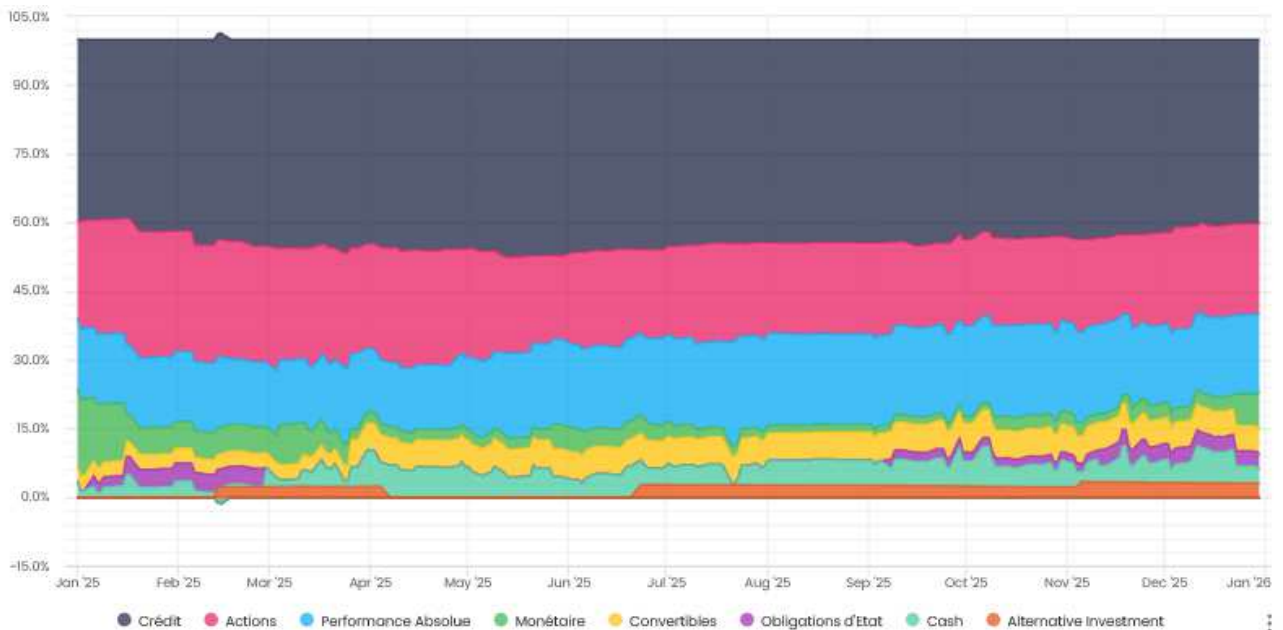
Notons par ailleurs une volatilité 1 an du FCP particulièrement faible, entre 2% et 4% sur la période.



Au 31/12/2025, la valeur liquidative de la Sicav est de 114,46 euros, pour des actifs de 47.463.535 euros.

Le fonds a gardé sur la période une exposition prédominante au crédit européen, sur les segments Investment Grade et High Yield, tout en privilégiant des gestion actives, voire « total return ».

La poche allouée aux stratégies dites « absolute return » est restée également significative, entre 10% et 15%



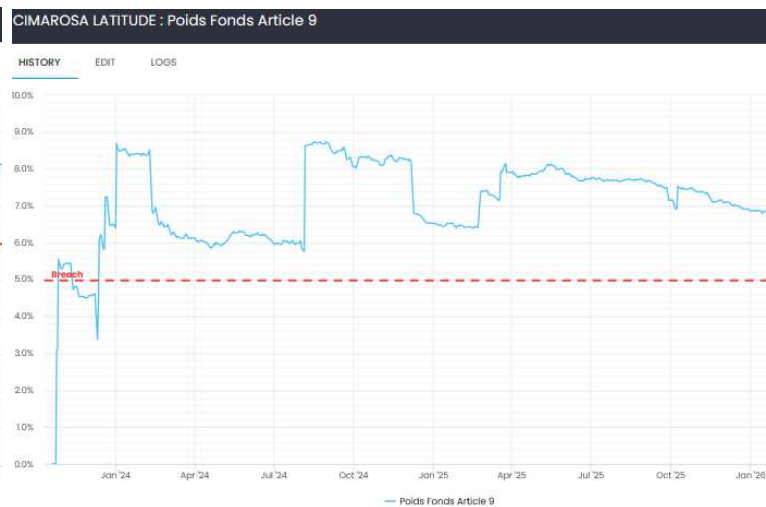
Concernant l'exposition nette actions, celle-ci a été gérée de manière active sur la période, variant entre 15% et 26%.



Sur l'exercice, les principaux contributeurs à la performance ont été :

- Amundi Nyse Arca : +141 pbs
- Vontobel EM Market Bonds : 77 bps
- DNCA Archer Mid-Cap Europe : 64 bps
-
- Amundi S&P500 VIX : -78 bps
- SPDR Russel 2000 US Small Caps : -37 bps
- Sextant Asie : -19 bps

Le FCP Cimarosa Latitude est classifié article 8 par la réglementation SFDR. Celui-ci respecte donc 2 ratios d'exposition aux fonds appliquant une politique d'investissement durable (cf. prospectus du fonds) :



Principales positions de l'OPCVM

Au 31 décembre 2025, les 10 premières positions du FCP sont (en % de l'actif net) :

10 premières lignes de la SICAV	Dev	Poids
SIENNA MONETAIRE ISR	EUR	7,97%
VONTOBEL EM MARKET DEBT BLEND	EUR	5,64%
TIKEHAU SUBFIN FUND	EUR	4,92%
LBPAM USR ABSOLUT RETURN CREDIT	EUR	4,35%
IVO EMERGING MARKET	EUR	4,17%
ADVENT GLOBAL PARTNER	EUR	3,90%
M ALL WEATHER BOND	EUR	3,78%
PERGAM OBLI IMPACT 2029	EUR	3,76%
HELIUM PERFORMANCE	EUR	3,50%
NEUBERGER ULTRA SHORT BOND EUR	EUR	3,23%

Nombre de positions en portefeuille : 33

3. Evénements au cours de la période

Les évènements intervenus au cours de la période sont les suivants :

Depuis le 03/11/2025, la valeur liquidative du fonds « CIMAROSA LATITUDE » est calculée quotidiennement (et non plus hebdomadairement) à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris (calendrier officiel : Euronext). La valeur liquidative établie à J est calculée à J+1 sur la base des cours de clôture de J.

En conséquence, les demandes de souscriptions et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures (et non plus chaque vendredi à 12h) chez le dépositaire Caceis Bank (attention aux délais techniques et à ceux des intermédiaires financiers avant cut-off). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture de J, et sont réglées 2 jours après la date de valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne).

Par ailleurs, depuis le 19/12/2025, la société de gestion de portefeuille a décidé de décimaliser les parts de l'OPC « CIMAROSA LATITUDE », dans le cadre de l'amélioration de la flexibilité et de l'accessibilité du fonds. La décimalisation consiste à permettre la souscription et le rachat de parts avec un nombre exprimé en fractions (par exemple 0,01 part), au lieu d'unités entières.

4. Instruments gérés par la société de gestion et détenus par le fonds

- Néant.

5. Procédure de sélection et suivi des intermédiaires

La sélection et l'évaluation des intermédiaires en charge de l'exécution des ordres est encadrée par une procédure interne. Toute entrée en relation est décidée en comité.

L'évaluation annuelle est multicritères.

Règlement SFDR et Taxonomie

Article 8 (SFDR) :

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche et d'analyse de fonds, afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs. Le FCP promeut donc certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance.

Des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance promues par le Fonds sur l'exercice 2025 sont disponibles en annexe du présent rapport.

6. Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Matignon Finances : www.matignonfinances.com/fr dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

7. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global est calculé selon la méthode de calcul de l'engagement.

8. Politique de la SGP en matière de droits de vote

Les informations concernant la politique de vote et le rapport d'application de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion (<https://www.matignonfinances.com/fr>) et/ou à son siège social.

9. Rémunérations

- Eléments qualitatifs

La politique de rémunération mise en place au sein de Matignon Finances prend en compte les dispositions issues de la Directive OPCVM V et de la directive AIFM. Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

Conforme à l'intérêt des porteurs de parts, elle n'encourage pas une prise de risque incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs de l'OPC.

La politique de rémunération prévoit un système de rémunération structuré avec une composante fixe suffisamment élevée pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise, et d'une rémunération variable, qui la complète de manière équilibrée.

La rémunération variable repose sur des critères d'acquisition qualitatifs et quantitatifs et-le cas échéant-managériaux, précisément fixés et préalablement portés à la connaissance des collaborateurs concernés. En termes d'objectifs, ils sont discutés avec le collaborateur, atteignables et réalistes.

La société de gestion a établi une liste de personnes dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de la société de gestion, ainsi que des modes de rémunération variables susceptibles d'augmenter le niveau d'exposition aux risques de la société (les preneurs de risque). Les membres de l'organe exécutif sont également concernés.

Pour ces professionnels, il est prévu en cas de rémunération variable supérieure ou égale à 200 K€ :

- Qu'une fraction de celle-ci (50%) soit versée en parts d'OPC,
- Qu'une fraction de celle-ci (50%) soit différée sur plusieurs années.
- D'interdire aux personnes concernées de recourir à des stratégies individuelles, de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité, qui limiteraient la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans leurs dispositifs de rémunération.

MATIGNON FINANCES tient annuellement un comité des rémunérations composés des associés dirigeants.

Le rôle de ce comité est de :

- Définir puis tenir à jour la politique de rémunération interne,
- S'assurer que la politique est compatible avec la stratégie économique de la SGP et qu'elle n'est pas source de conflits d'intérêts,
- S'assurer de la mise en œuvre de la politique,
- Le cas échéant décide des dates de versements des montants variables échelonnés,
- Définir l'enveloppe de rémunération variable pour l'exercice écoulé ainsi que les montants individuels de rémunération qui seront versés à chacun.

L'application de la politique de rémunération au titre de l'année N-1 fait l'objet d'un compte rendu écrit.

Le réexamen annuel de la politique de rémunération prévu au 3° et 4° du I de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF a fait apparaître une modification dans la politique de rémunération, afin d'y insérer le respect de la politique d'investissement ESG par les gérants de la Gestion Privée et de la Gestion Collective.

- Eléments quantitatifs

	Montant total en € Rémunérations fixes	Nombre de bénéficiaires	Montant total en € Rémunérations variables	Nombre de bénéficiaires
Ensemble du personnel	3 209 130	27*	1 244 630	19
Personnel identifié comme « Preneurs de risque »	2 542 345	11	1 177 682	11

* y compris stagiaires

10. Suivi de la liquidité

Toutes les positions détenues par la Sicav sont des OPC (OPC de gestion active et ETF) à liquidité quotidienne et des titres de grandes et moyennes capitalisations.

11. Reporting SFTR

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 mars 2025.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : CIMAROSA LATITUDE Identifiant d'entité juridique : 9695005UEZR4P1593T75

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Yes



No



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%



Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 5.0% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au travers des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire, au cours de nos échanges avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et celles disponibles dans Morningstar/Sustainalytics, nous considérons un spectre large de critères :

- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, approche retenue par le gestionnaire du fonds, note ESG du fonds, critères retenus pour la réduction de l'univers d'investissement, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.
- Au niveau de la société de gestion :
 - Pilier Environnemental : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions de carbone des portefeuilles, etc.
 - Pilier Social / Sociétal : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.
 - Pilier Gouvernance : indépendance du board, politique de rémunération, etc.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour démontrer la promotion des caractéristiques environnementales et/ ou sociales sont :

- Profil ESG (notation ESG et par pilier E-S-G, tendances de la notation et répartition par OPC sous-jacents) ;
- Intensité carbone (écart par rapport aux indices, contribution par fonds sous-jacents et identification des principaux OPC contributeurs) ;

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Un investissement durable, s'analyse au regard de trois piliers : (i) sa contribution à un objectif environnemental ou social, (ii) se faisant sans causer de préjudice important et (iii) en appliquant des pratiques de bonne gouvernance.

Le produit financier est investi en OPC dont une partie de l'allocation peut être réalisée en investissements durables au regard de la définition SFDR. Ces investissements durables reposent sur les définitions des sociétés de gestion responsables des produits sous-jacents, et peuvent différer de notre propre interprétation.

Il est précisé que les stratégies ISR des fonds sélectionnés (hors fonds gérés par la société de gestion) peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes) voire contradictoires.

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous sommes attentifs à la prise en compte des 3 composantes principales, dont la contribution à des objectifs environnementaux ou sociaux, et à la pertinence de l'approche, des engagements minimums et seuils quantitatifs permettant de mesurer la contribution positive, tels qu'établis par les sociétés de gestion pour les OPC sous-jacents. Nous intégrons, au niveau du produit financier, les alignements à la taxonomie européenne des OPC sous-jacents, et ses propres objectifs, qui constitue un investissement durable au sens de la réglementation européenne.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs au respect du principe de ne pas causer de préjudice important dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

Dans le cadre de notre processus d'analyse, nous nous efforçons d'être attentifs à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

Matignon Finances a identifié les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles nous cherchons de manière prioritaire à concentrer nos efforts et nos moyens pour déployer notre approche d'investissement responsable :

Emetteurs privés :

- Changement climatique
 - . Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - . L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - . La consommation d'eau (PAI 8)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - . La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - . La mixité au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - . L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - . L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- . L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI obligatoires et la définition de nos PAI optionnels et prioritaires, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, Sustainalytics, diffusées par Morningstar.

Analyse PAI du Fonds :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	21 888	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	4 708	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	437 566	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone scope 123	1 867	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	4 853	TCO2e/MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,4	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	64.3	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Tous Secteur (de A à L)	3.9	GWH per MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	4.1	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	-	T per invested MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	22.3	T per invested MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0.2	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	15.2	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	10.8	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	27.8	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	183.1	TCO2e/MEUR of GDP
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	4	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % des encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % des encours)	0.61	%

Couverture : 22/28 fonds sous-jacents, représentant 83% des actifs du Fonds

Sources : Morningstar (données Sustanalytics)



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire, sans a priori sur les classes d'actifs, en investissant essentiellement dans des OPC et des ETF, et à la marge en titres vifs. La répartition entre les différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaires...) variera selon l'appréciation de la société de gestion. Elle est basée principalement sur une analyse de l'environnement économique et monétaire international, l'analyse des marchés financiers et l'identification de thématiques de croissance long terme.

Le processus de gestion combine une approche « Top down » basée sur des hypothèses de scénarios macroéconomiques et de marchés et « bottom up » où la sélection s'effectue selon le libre choix et la conviction des gérants s'appuyant sur l'analyse d'OPC gérés activement ou d'ETF. L'analyse des fonds sous-jacents est quantitative et qualitative, intégrant notamment l'analyse de critères extra-financiers, tels que les politiques d'investissement durable, d'exclusion ou d'engagement mis en place par les sociétés de gestion des fonds sélectionnés.

Le fonds investira essentiellement sur les marchés internationaux de l'ensemble des grandes places boursières, au travers d'une sélection d'OPC et/ou ETF (Trackers). Le fonds s'exposera principalement aux classes d'actifs suivantes :

- Produits d'actions internationales (entre 0 et 75 % maximum de l'actif net), avec une limitation à 25% des actifs pour les petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 5 Mds €). Les investissements se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans contrainte de répartition sectorielle ou géographique.
- Produits de taux (y compris monétaire) entre 25% et 100% des actifs, dont 25 % maximum en titres à haut rendement. Le fonds n'investira pas en direct dans des titres subordonnées, ni dans des obligations convertibles contingentes.
- L'exposition aux pays émergents, à travers les sous-jacents actions et de taux, ne pourra excéder 40% de l'actif du FCP.
- L'exposition aux devises sera limitée à 50% de l'actif du FCP.
- L'exposition aux fonds dits de performance absolue sera limitée à 40% des actifs du FCP.

Le Fonds n'utilisera pas d'instruments financiers à terme, ni d'instruments sur les titres intégrant des dérivés.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au prospectus.

● **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit ?**

Le respect de notre cadre commun d'exclusions :

- Exclusions réglementaires : armes controversées et sanctions internationales
- Exclusions discrétionnaires : Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et charbon thermique (au-delà d'un seuil en % du chiffre d'affaires)

L'intégration des critères ESG matériels dans les processus d'analyse

Une évaluation combinant les critères financiers et ESG : l'intégration des critères ESG s'adapte au processus d'analyse de chaque expertise de gestion et peut s'appliquer aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau émetteur, au niveau société de gestion et/ou OPC, selon les classes d'actifs. Matignon Finances a établi un questionnaire unique de due diligence, intégrant les critères ESG de manière significative. Cette intégration permet d'avoir une analyse à 360 degrés englobant 3 axes d'analyse, à savoir l'ESG/ISR, l'investissement et l'opérationnel. Elle est réalisée au niveau de la société de gestion et du fonds. Cette intégration ESG n'a pas de caractère contraignant.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

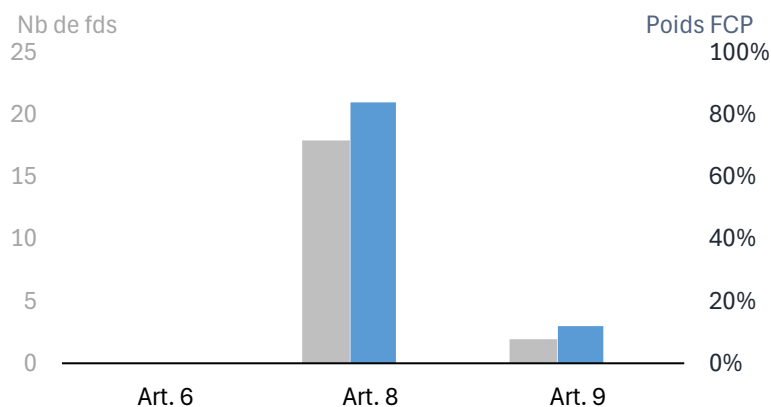
Le respect d'exigences durables au niveau du portefeuille

- Objectif de note ESG, suivant la méthodologie interne qui intègre la notation Sustainalytics, supérieure aux principaux indices européens et internationaux (DJ Eurostoxx50, MSCI World...)
- Minimum d'investissements taxonomiques et d'investissements durables.

Ces deux critères ne sont pas contraignants avec des seuils minimum prédéfinis.

- Couverture en notation ESG minimale (60%)
- Minimum d'OPC sous-jacents classifiés article 8 ou 9 (60%)

Analyse du Fonds au 31/12/24 (Source Morningstar)



L'engagement actif

- Un dialogue auprès des sociétés de gestion dans le cadre de nos due diligences, intégré à notre processus de sélection de fonds, encourageant la transparence, la labellisation et les bonnes pratiques en termes d'intégration des enjeux de durabilité
- Signataire des UN PRI, Matignon Finances s'engage notamment à prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement, et d'en faire la promotion.

Les notations ESG proviennent principalement d'un prestataire de données Sustainalytics, notant les entreprises de 0 à 100 (proche de 0 étant la meilleure note), et les fonds de 1 à 5 (5 étant la meilleure note).

Les données ESG étant totalement intégrées dans nos systèmes opérationnels, le suivi ESG est effectué en continu.

Les contraintes spécifiques et les objectifs durables au niveau des produits relèvent de la responsabilité du département des risques. Aucun seuil ou notation ESG minimum ne sont prédéfinis dans la documentation légale du produit.

Les équipes de gestion ont accès aux données ESG et peuvent suivre quotidiennement leurs contraintes de durabilité via leur portail Bloomberg et le PMS interne. Les impacts des mouvements de portefeuille sur les exigences de durabilité sont étudiés en permanence par les gestionnaires d'investissement dans le cadre de l'allocation de leur portefeuille.

Les rapports ESG sont produits avec le même flux de données ESG, puis validés par les équipes d'investissement.

- **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

La réduction de l'univers d'investissement ne se traduit pas par un taux de sélectivité pour un fonds de fonds. En revanche, l'univers d'investissement est contraint par des exclusions réglementaires, auxquelles viennent s'ajouter les exclusions discrétionnaires de notre Société de Gestion.

- **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?**

Pour déterminer les pratiques de bonne gouvernance, nous avons mis en place un processus à deux niveaux :

Screening normatif

En ligne avec notre cadre commun d'exclusion, les OPC, investis en émetteurs souverains et/ou privés, sont soumis à nos processus d'exclusions relatifs aux sanctions internationales et aux principes fondamentaux.

Evaluation des pratiques de bonne gouvernance

Les gestionnaires de portefeuille et les équipes d'analyses sont responsables de l'évaluation et du suivi des pratiques de gouvernance des sociétés de gestion tierces et des produits investis dans le cadre du fonds de fonds.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance est notamment réalisée dans le cadre du processus de due diligence et repose principalement sur les informations recensées auprès des sociétés de gestion, les documents publics, les données de Sustainalytics / Bloomberg et les échanges avec l'acteur financier tiers concerné.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Les investisseurs doivent noter qu'il peut ne pas être possible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains produits dérivés et certains organismes de placement collectif, selon les mêmes normes que pour les autres investissements.

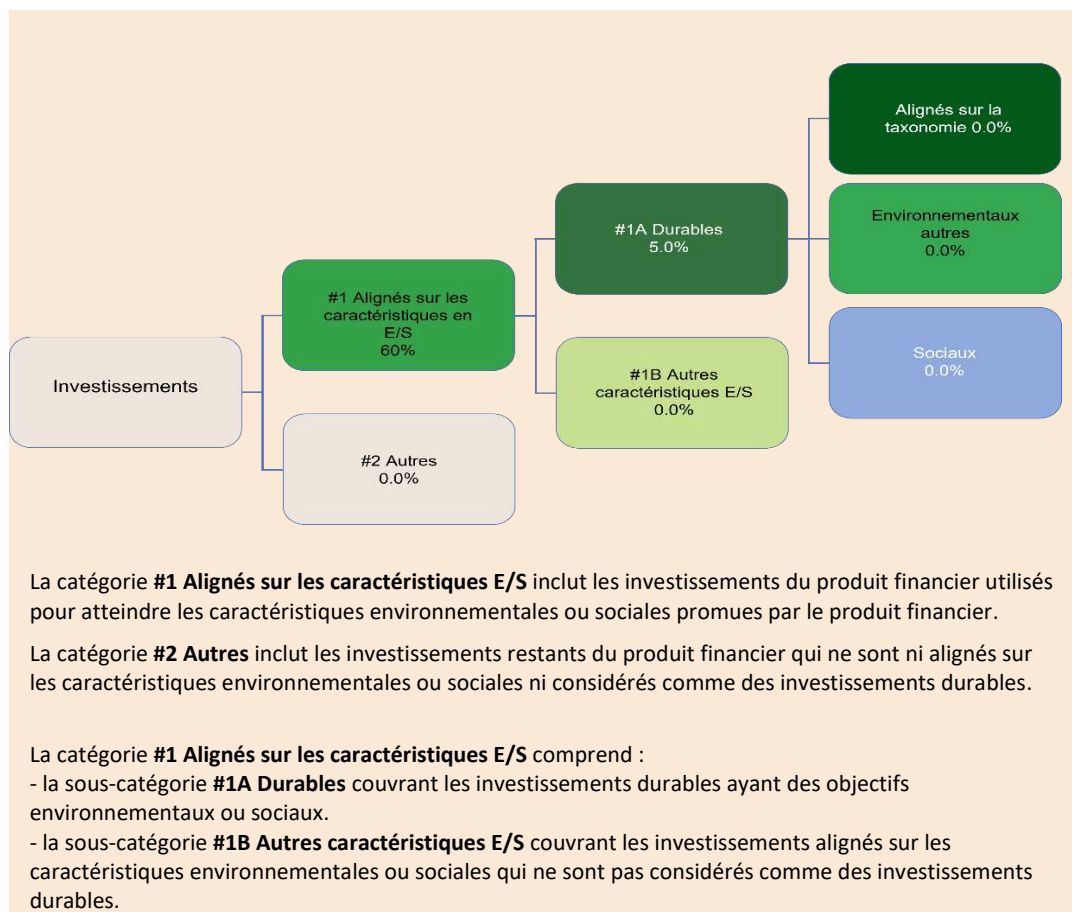


Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont des minima précontractuels exprimés en pourcentage de l'actif net, ils ne sont pas l'anticipation d'une allocation cible. Pour des informations sur les pourcentages réalisés, merci de vous référer au rapport annuel. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des instruments ne participant pas à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales (liquidité ou OPC). Ils constituent des supports techniques et de soutien à l'objectif financier de l'OPC (couverture, mouvements de passif, diversification ...). Des garanties ESG minimales sont appliquées en ligne avec notre approche durable, détaillées dans la réponse à la question dédiée aux investissements « autres » ci-dessous.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Le fonds Cimarosa Latitude n'utilisera pas de produits dérivés (cf. prospectus du fonds).

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

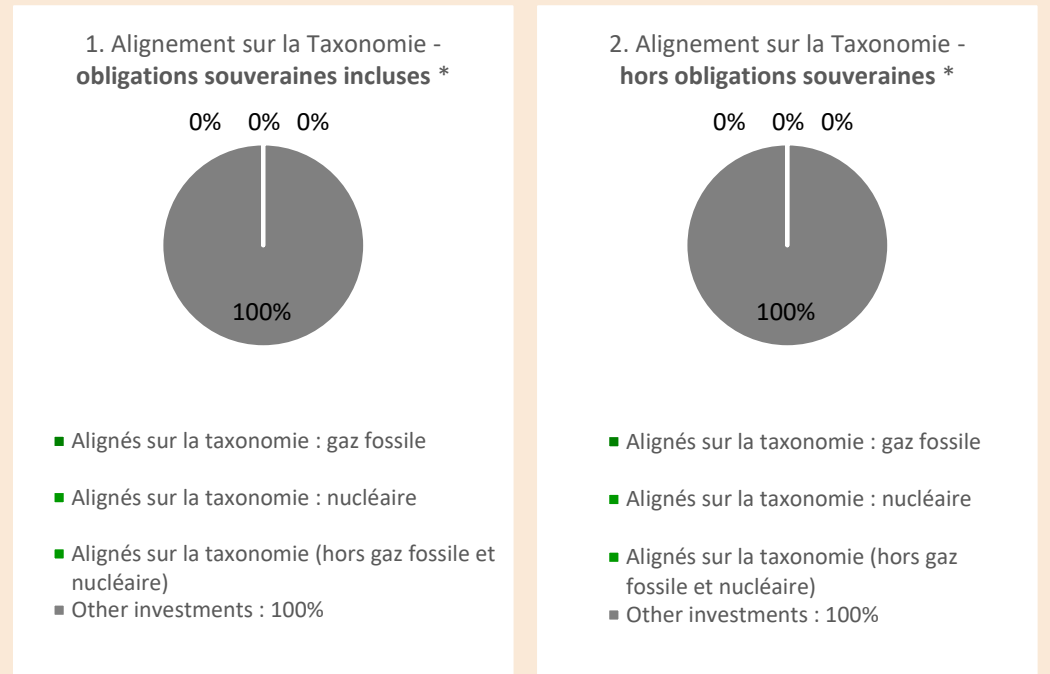


Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

● **Le produit financier investi-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraine

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique « atténuation du changement climatique » et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des activités habilitantes et transitoires est de 0%. L'allocation entre les deux types d'activités n'est pas déterminée à l'avance.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au sein du minimum investi dans des investissements durables, la part minimale avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 0%. En effet, le produit s'engage sur un minimum d'investissement durable global, sans définir au préalable d'allocation entre les objectifs environnementaux et sociaux.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Au sein du minimum investi dans des investissements durables, la part minimale avec un objectif social est de 0%. En effet, le produit s'engage sur un minimum d'investissement durable global, sans définir au préalable d'allocation entre les objectifs environnementaux et sociaux.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des OPC qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG.

Ces OPC en portefeuille, dans le respect des bornes d'allocation prévues au prospectus, servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier.

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net. Nous prenons en compte la notation ESG de la banque dépositaire. Les liquidités peuvent également être investies dans des OPC monétaires gérés par une société de gestion tierce, respectant notre politique ESG et dont Matignon Finances dispose de la transparence adéquate.




Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

● **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

N/A

● **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence?**

N/A

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?**

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

Plus de détails concernant le produit financier sont disponibles dans le prospectus, la politique ESG et la politique d'exclusion de Matignon Finances, accessibles sur notre site internet : <https://www.matignonfinances.com/fr>.

CIMAROSA LATITUDE

Fonds Commun de Placement

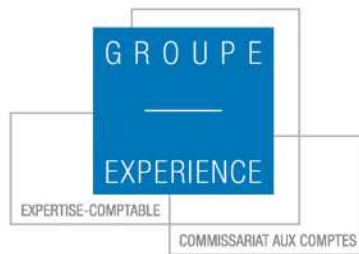
Société de Gestion :

MATIGNON FINANCES

43-45, avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



CIMAROSA LATITUDE

Fonds commun de placement

43-45, avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP EUROPA VALEURS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) CIMAROSA LATITUDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies



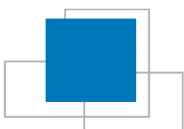
significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

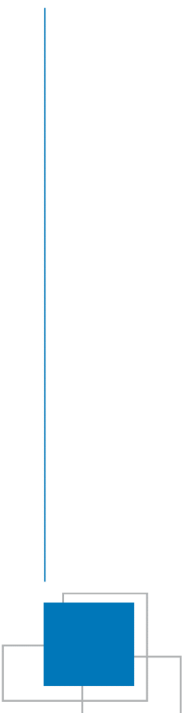


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 27 février 2026



Le commissaire aux comptes
CFA
Arnaud RUDOWSKI



CIMAROSA LATITUDE

COMPTES ANNUELS
31/12/2025

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	45 934 817,92	33 349 748,71
OPCVM	44 657 017,92	29 245 918,22
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	1 277 800,00	4 103 830,49
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	45 934 817,92	33 349 748,71
Créances et comptes d'ajustement actifs	49 755,30	0,00
Comptes financiers	1 542 128,02	1 259 949,60
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 591 883,32	1 259 949,60
Total de l'actif I+II	47 526 701,24	34 609 698,31

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	44 843 955,79	31 958 348,51
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 619 579,92	2 606 500,86
Capitaux propres I	47 463 535,71	34 564 849,37
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	47 463 535,71	34 564 849,37
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	63 165,53	44 848,94
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	63 165,53	44 848,94
Total Passifs : I+II+III+IV	47 526 701,24	34 609 698,31

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	62 969,36	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	61 541,26
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	2 959,06	19 145,56
Sous-total produits sur opérations financières	65 928,42	80 686,82
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-2 201,27	-2 111,47
Sous-total charges sur opérations financières	-2 201,27	-2 111,47
Total revenus financiers nets (A)	63 727,15	78 575,35
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-584 036,44	-447 514,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-584 036,44	-447 514,45
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-520 309,29	-368 939,10
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-105 025,17	-121 774,18
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-625 334,46	-490 713,28
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	1 305 187,12	-60 527,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-22 311,85	-7 877,88
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 282 875,27	-68 405,87
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	258 613,81	14 014,97
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 541 489,08	-54 390,90

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 586 850,39	1 875 703,34
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-186 695,11	1 805,54
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 400 155,28	1 877 508,88
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	303 270,02	1 274 096,16
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 703 425,30	3 151 605,04
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	2 619 579,92	2 606 500,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du fonds sur sa durée de placement recommandée de 3 ans minimum, est d'optimiser la performance à travers une gestion discrétionnaire et flexible de l'exposition aux différents marchés internationaux d'actions, de taux, de crédit et de devises, après prise en compte des frais. Cet OPC n'est ni un OPC indiciel, ni un OPC benchmarké. Toutefois, à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant : 20% DJ Euro Stoxx 50 Net Return + 15% FCI World Developed 800 Net Total Return EUR + 40% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 25% Ester capitalisé.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	34 564 849,37	47 463 535,71
Nombre de titres	319 606,00	414 658,00
Valeur liquidative unitaire	108,14	114,46
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,17	3,71
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,53	-1,50

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net du FCP	1,25 % TTC Taux maximum prélevé prorata temporis
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net du FCP	0,25 % TTC Taux maximum prélevé prorata temporis
Frais indirect maximum - frais de gestion - de Souscription - de Rachat :	Actif net du FCP	Maximum : 2 % TTC (moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice. Cela n'inclut pas les éventuels frais indirects variables, liés à la performance des OPC sous-jacents) Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum) Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents (1% maximum)
Commissions de mouvement maximum par opération Prestataires percevant les commissions de mouvement : 100% Dépositaire / Conservateur	Prélèvement forfaitaire sur chaque transaction (OPC, Valeurs Mobilières et Produits Monétaires)	0 à 150 Euro HT
Commission de surperformance	Actif net du FCP	15 %TTC de la surperformance du fonds, nette de frais, par rapport à l'indice composite 20% Euro Stoxx 50 NR + 15% FCI World Developed 800 Net Total Return EUR + 40% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Valeur Hedge Eur + 25% Ester capitalisé. En cas de surperformance du fonds par rapport à son indice de référence, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices (cf. méthodologie décrite dans le paragraphe « Méthode de calcul de la commission de surperformance »).

Des frais liés à la recherche au sens de l'Article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPC

Commission de surperformance :

La société de gestion, recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice composite. La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice composite retenu.

L'indice composite retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est : 20% DJ Euro Stoxx 50 Net Return + 15% FCI World Developed 800 Net Total Return EUR + 40% Bloomberg Global Aggregate Total Return Index Value Hedge EUR + 25% Éster capitalisé.

La période de référence de la performance correspond :

- pour la première période de référence : de la date de lancement du fonds au 31 décembre 2024 ;
- pour les périodes suivantes : de la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an. Ce prélèvement est égal à la dernière VL de la période de référence.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

- Pendant la période de référence :
 - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 15% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.
 - Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance hebdomadaire du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.
- A la fin de la période de référence :
 - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.
 - Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la société de gestion lors de rachats durant la période de référence). La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CIMAROSA LATITUDE PART C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	34 564 849,37	0,00
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	13 399 174,96	35 961 088,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 663 209,88	-2 836 402,59
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-520 309,29	-368 939,10
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 282 875,27	-68 405,87
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 400 155,28	1 877 508,88
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	47 463 535,71	34 564 849,37

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	119 000,00	13 399 174,96
Parts rachetées durant l'exercice	-23 948,00	-2 663 209,88
Solde net des souscriptions/rachats	95 052,00	10 735 965,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	414 658,00	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CIMAROSA LATITUDE PART C FR001400IQ48	Capitalisation	Capitalisation	EUR	47 463 535,71	414 658,00	114,46

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 542,13	0,00	0,00	0,00	1 542,13
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	1 542,13

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 542,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 542,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	JPY	USD			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 318,99	109,91	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 318,99	109,91	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p> Collatéral espèces</p> <p> Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p> Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1864133423	ALKEN FUND GLOBAL SUSTAINABLE CONVERTIBLE AGCSEUH ACC	ALKEN ASSET MANAGEMENT LTD - ALKEN	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 277 800,00
FR00140023X5	SEXTANT ASIA EX-JAPAN I	AMIRAL GESTION	Actions internationales	France	EUR	1 028 330,00
FR0010361683	Lyxor MSCI India UCITS ETF Acc EUR	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	1 105 760,00
LU1900066033	Lyxor MSCI Semiconductors ESG Filtered UCITS ETF - Acc	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	708 190,00
LU0832435464	Lyxor S&P 500 VIX Futures Enhanced Roll UCITS ETF - C-EUR	Amundi Asset Management	Fonds / Managed futures and currency	Luxembourg	EUR	860 640,00
LU1407887162	LYXOR US TREASURY 1 3Y DR UCITS ETF DIST	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 546 560,00
FR0011790492	BDL REMPART PART I	BDL CAPITAL MANAGEMENT SAS	Fonds / Diversifiés	France	EUR	941 252,00
LU1366712351	DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE I	DNCA FINANCE	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 195 486,00
FR001400NE60	ELLIPSIS DISRUPTION CONVERTIBLE FUND Y2EUR	ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT	Convertibles	France	EUR	1 325 431,56
FR001400UZ09	Ellipsis Optimal Solutions-Alternative Hedging EB-EUR	ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT	Fonds / Actions	France	EUR	1 455 057,80
LU2210152745	FIDELITY FUNDS ABSOLUTE RETURN GLOBAL EQUITY FUND Y PF ACC E	FIL INVESTMENT MANAGEMENT (LUX) S.A.	Fonds / Court / Long (Long/Short)	Luxembourg	EUR	1 333 000,00
FR001400SC59	IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE I	HERMITAGE GESTION PRIVEE	Fonds / Actions	France	EUR	742 329,00
LU1165637460	IVO Emerging Markets Corporate Debt EUR I Acc	IVO CAPITAL PARTNERS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 978 125,00
IE000GWPAZX6	REGNAN SUSBLE WTR WA-AEUR	J O HAMBRO CAPITAL MANAGEMENT	Fonds / Actions	Irlande	EUR	813 400,00
IE0007DO8NT8	Lazard Nordic High Yield Bond Fund C Acc EUR	LAZARD FUND MANAGERS (IRELAND) LIMITED	Non applicable	Irlande	EUR	1 112 055,00
FR0013340726	LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	2 065 596,31
LU2381264956	Lupus alpha Fonds - Lupus alpha Smaller German Champions CT	LUPUS ALPHA INVESTMENT SA	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	1 044 232,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400H8P7	M ALL WEATHER BONDS IC	MONTPENSIER ARBEVEL	Actions internationales	France	EUR	1 793 728,00
FR001400DLR4	M INTERNATIONAL CONVERTIBLE 2028 IC	MONTPENSIER ARBEVEL	Actions internationales	France	EUR	1 023 925,00
FR001400A1L8	Pluvalca Credit Opportunities 2028 I	MONTPENSIER ARBEVEL	Fonds / Obligations	France	EUR	714 119,20
IE00BFZMJT78	NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR IA	NEUBERGER BERMAN ASSET MANAGEMENT IR	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	1 534 910,00
IE000X576WJ6	NOMURA FUNDS IRELAND CORPORATE HYBRID BOND FUND F EUR ACCUMA	NOMURA ASSET MANAGEMENT UK	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	681 756,90
LU0628638032	ODDO BHF EURO CREDIT S DURATION CI EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 284 390,00
FR001400P3W4	PERGAM FUNDS OBLIG IMPACT 2029 I	PERGAM SA	Fonds / Obligations	France	EUR	1 783 650,00
FR0014012VS7	ROCE LARGE CAP H	ROCE CAPITAL	Fonds / Actions	France	EUR	1 150 809,00
FR0012008688	SIENNA MONETAIRE ISR Part I	SIENNA GESTION	Monétaire Euro	France	EUR	3 781 674,75
LU0284634564	EXANE FDS 1 CERES FUND CL.A C.	SOCIETE GESTION TEST	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	1 349 161,80
LU0912261970	HELIUM-HELIUM PERFORMANCE-A	SYQUANT CAPITAL S.A.S.	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	1 663 551,75
LU1585264762	TIKEHAU SUBFIN FUND I-Acc-EUR	TIKEHAU IM	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	2 337 405,00
LU0384405949	Vontobel Fund - Clean Technology I EUR	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT AG	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	663 367,40
LU1896847628	Vontobel Fund - Emerging Markets Blend HI Hedged EUR Acc	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT AG	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	2 674 820,00
IE0005NB4QS7	ADVENT GLOBAL PARTNERS UCITS FUND EUR INSTITUTIONAL CLASS V	WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (IE) LIMITED	Fonds / Court / Long (Long/Short)	Irlande	EUR	1 848 962,50
IE00BYZJ5G02	MontLake DUNN WMA Institutional UCITS Fund EUR Institutional	WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (IE) LIMITED	Fonds / Managed futures and currency	Irlande	EUR	1 115 341,95
Total						45 934 817,92

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	49 755,30
Total des créances		49 755,30
Dettes		
	Frais de gestion fixe	63 164,17
	Frais de gestion variable	1,36
Total des dettes		63 165,53
Total des créances et des dettes		-13 410,23

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	584 036,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-625 334,46	-490 713,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-625 334,46	-490 713,28
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-625 334,46	-490 713,28

Part CIMAROSA LATITUDE PART C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-625 334,46	-490 713,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-625 334,46	-490 713,28
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-625 334,46	-490 713,28
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-625 334,46	-490 713,28
Total	-625 334,46	-490 713,28
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 541 489,08	-54 390,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 541 489,08	-54 390,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 541 489,08	-54 390,90

Part CIMAROSA LATITUDE PART C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 541 489,08	-54 390,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 541 489,08	-54 390,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 541 489,08	-54 390,90
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 541 489,08	-54 390,90
Total	1 541 489,08	-54 390,90
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			45 934 817,92	96,78
OPCVM			44 657 017,92	94,09
Gestion collective			44 657 017,92	94,09
ADVENT GLOBAL PARTNERS UCITS FUND EUR INSTITUTIONAL CLASS V	EUR	17 000	1 848 962,50	3,90
BDL REMPART PART I	EUR	5 200	941 252,00	1,98
DNCA INVEST ARCHER MID CAP EUROPE I	EUR	4 300	1 195 486,00	2,52
ELLIPSIS DISRUPTION CONVERTIBLE FUND Y2EUR	EUR	12	1 325 431,56	2,79
Ellipsis Optimal Solutions- Alternative Hedging EB-EUR	EUR	140	1 455 057,80	3,07
EXANE FDS 1 CERES FUND CL.A C.	EUR	60	1 349 161,80	2,84
FIDELITY FUNDS ABSOLUTE RETURN GLOBAL EQUITY FUND Y PF ACC E	EUR	100 000	1 333 000,00	2,81
HELIUM-HELIUM PERFORMANCE-A	EUR	1 050	1 663 551,75	3,50
IAM ARTIFICIAL INTELLIGENCE I	EUR	300	742 329,00	1,56
IVO Emerging Markets Corporate Debt EUR I Acc	EUR	12 500	1 978 125,00	4,17
Lazard Nordic High Yield Bond Fund C Acc EUR	EUR	10 000	1 112 055,00	2,34
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT I	EUR	163	2 065 596,31	4,35
Lupus alpha Fonds - Lupus alpha Smaller German Champions CT	EUR	23 200	1 044 232,00	2,20
Lyxor MSCI India UCITS ETF Acc EUR	EUR	40 000	1 105 760,00	2,33
Lyxor MSCI Semiconductors ESG Filtered UCITS ETF - Acc	EUR	10 000	708 190,00	1,49
Lyxor S&P 500 VIX Futures Enhanced Roll UCITS ETF - C-EUR	EUR	1 200 000	860 640,00	1,81
LYXOR US TREASURY 1 3Y DR UCITS ETF DIST	EUR	18 000	1 546 560,00	3,26
M ALL WEATHER BONDS IC	EUR	6 400	1 793 728,00	3,78
M INTERNATIONAL CONVERTIBLE 2028 IC	EUR	3 500	1 023 925,00	2,16
MontLake DUNN WMA Institutional UCITS Fund EUR Institutional	EUR	8 500	1 115 341,95	2,35
NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR IA	EUR	13 000	1 534 910,00	3,23
NOMURA FUNDS IRELAND CORPORATE HYBRID BOND FUND F EUR ACCUMA	EUR	5 500	681 756,90	1,44
ODDO BHF EURO CREDIT S DURATION CI EUR	EUR	90 000	1 284 390,00	2,71
PERGAM FUNDS OBLIG IMPACT 2029 I	EUR	16 500	1 783 650,00	3,76
Pluvalca Credit Opportunities 2028 I	EUR	580	714 119,20	1,50
REGNAN SUSBLE WTR WA-AEUR	EUR	700 000	813 400,00	1,71
ROCE LARGE CAP H	EUR	1 100	1 150 809,00	2,42
SEXTANT ASIA EX-JAPAN I	EUR	8 500	1 028 330,00	2,17
SIENNA MONETAIRE ISR Part I	EUR	35 000	3 781 674,75	7,98
TIKEHAU SUBFIN FUND I-Acc-EUR	EUR	10 500	2 337 405,00	4,92
Vontobel Fund - Clean Technology I EUR	EUR	940	663 367,40	1,40
Vontobel Fund - Emerging Markets Blend HI Hedged EUR Acc	EUR	19 000	2 674 820,00	5,64
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			1 277 800,00	2,69
Gestion collective			1 277 800,00	2,69
ALKEN FUND GLOBAL SUSTAINABLE CONVERTIBLE AGCSEUH ACC	EUR	10 000	1 277 800,00	2,69
Total			45 934 817,92	96,78

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	45 934 817,92
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 591 883,32
Autres passifs (-)	-63 165,53
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	47 463 535,71

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CIMAROSA LATITUDE PART C	EUR	414 658,00	114,46